

Commune de SAINT TRIVIER DE COURTES

DÉPARTEMENT DE L'AIN

MODIFICATION N°3

Conformément à l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme



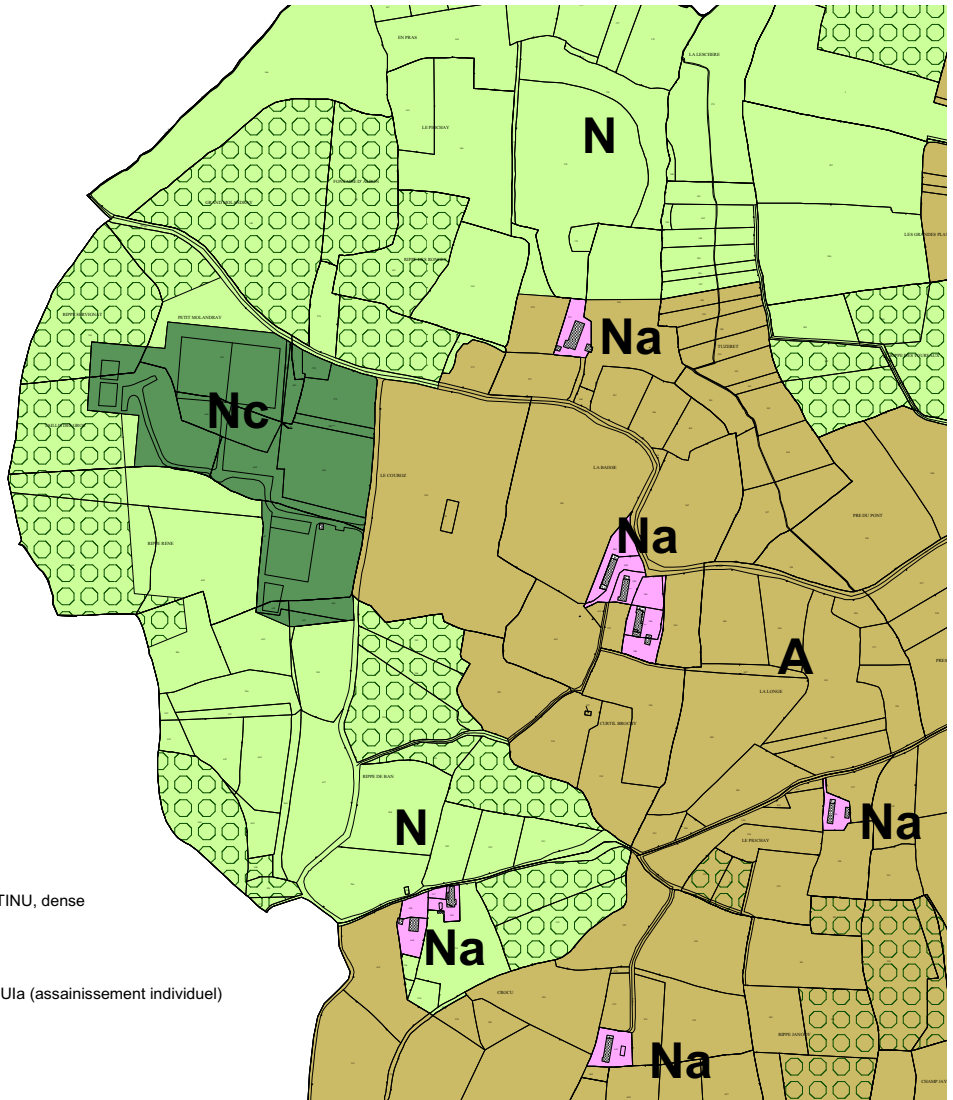
2 – Zonage (extrait)

Dossier pour notification et enquête publique

PLU approuvé le 21 mars 2007
Révision simplifiée N°1 approuvée le 16 décembre 2009
Modification N°1 approuvée le 16 décembre 2009
Révision simplifiée N°2 approuvée le 27 juillet 2012
Révision simplifiée N°2 approuvée le 27 juillet 2012
Modification simplifiée N°2 , 3 et 4 approuvées le 11 avril 2014
Modification simplifiée N°5 approuvée le 24 avril 2015
Modification N°2 approuvée le 18 janvier 2019

Vu pour être annexé à la délibération approuvant la modification N°2 en date du	Le Maire,
---	-----------

ZONAGE AVANT MODIFICATION



LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UA Centre-bourg-urbanisation ORDRE CONTINU, dense
- UB Quartiers équipés limitrophes
- UIA Zone d'activités économiques et secteur UIa (assainissement individuel)

ZONES À URBANISER

- 1AU Vocation résidentielle
- 2AU Zone d'urbanisation future
- 1AUia Vocation artisanale, 1AUia

ZONE AGRICOLE

- A Zone agricole
- Changement de destination possible (art. L 123.3.1 du C.U.)
- Préservation de la diversité commerciale (art. L 123.1.7 bis du C.U.)

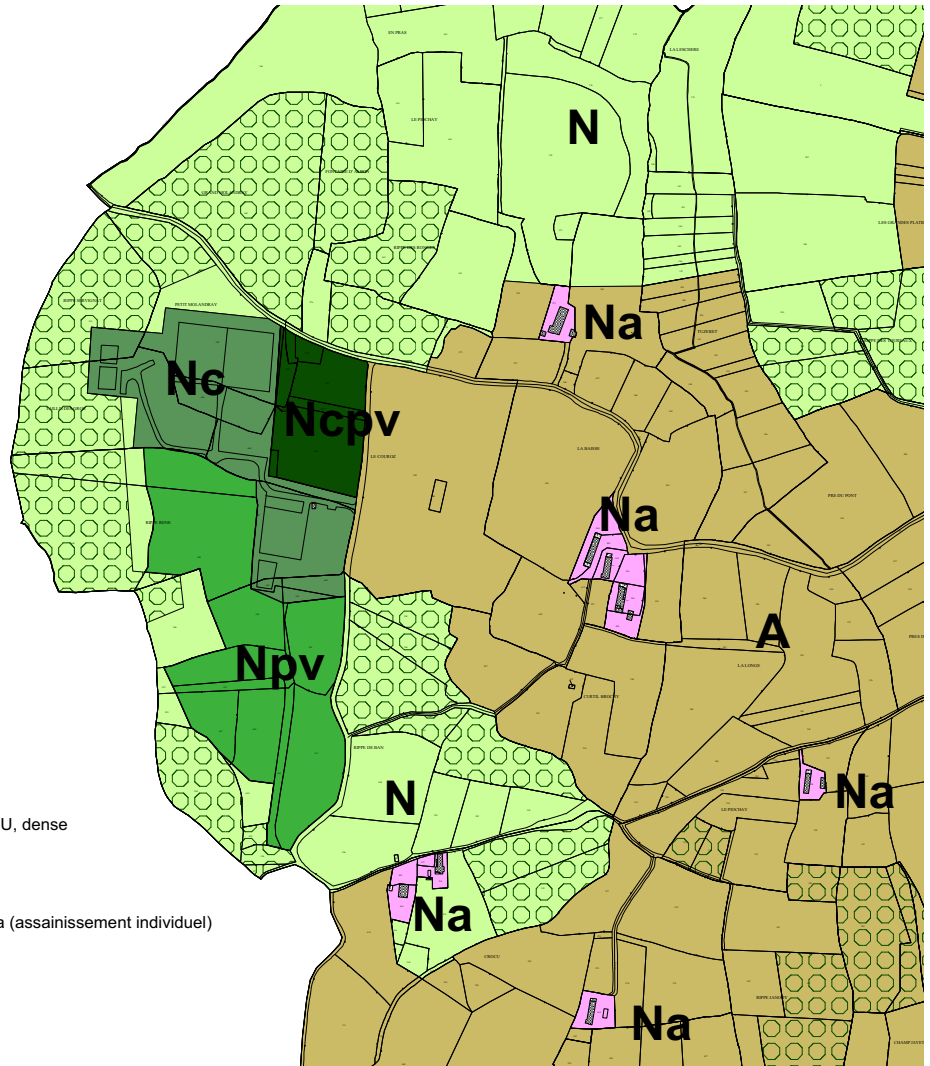
ZONE NATURELLE

- N Zone naturelle protégée
- Ncpv Centre d'Enfouissement Technique
- Na Gestion du bâti existant et changement de destination possible
- Nax Zone Nax

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- R1 Emplacement réservé pour équipement
- Espace boisé classé ou espace à boisier
- Secteur boisé à titre indicatif
- Localisation des sièges d'exploitation agricole (à titre indicatif) + distance de 100 mètres (élevage)
- 20 m Marge de reculement des constructions
- Interdiction d'accès direct

ZONAGE APRES MODIFICATION



LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UA Centre-bourg-urbanisation ORDRE CONTINU, dense
- UB Quartiers équipés limitrophes
- UIA Zone d'activités économiques et secteur UIa (assainissement individuel)

ZONES À URBANISER

- 1AU Vocation résidentielle
- 2AU Zone d'urbanisation future
- 1AUia Vocation artisanale, 1AUia

ZONE AGRICOLE

- A Zone agricole
- Changement de destination possible (art. L 123.3.1 du C.U.)
- Préservation de la diversité commerciale (art. L 123.1.7 bis du C.U.)

ZONE NATURELLE

- N Zone naturelle protégée
- Nc Centre d'Enfouissement Technique
- Ncpv Secteur d'implantation de panneaux photovoltaïques
- Npv Secteur d'implantation de panneaux photovoltaïques
- Na Gestion du bâti existant et changement de destination possible
- Nax Zone Nax

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- R1 Emplacement réservé pour équipement
- Espace boisé classé ou espace à boiser
- Secteur boisé à titre indicatif
- Localisation des sièges d'exploitation agricole (à titre indicatif) + distance de 100 mètres (élevage)
- 20 m Marge de reculement des constructions
- Interdiction d'accès direct